



Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 49

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 44

Membres présents : 40

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUNVANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Gérard THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Marie LECERF (THIANT) - Conseiller communautaire, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) a quitté la séance à 17h37. Elle n'a pas pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°22/087B ;

M. Ali BENAMARA (Escaudain) est arrivé à 17h42 et a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°22/097B.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 4

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Arnaud BAVAY (HORDAIN), Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DUNORD)

Membres absents excusés : 5

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), M. André DESMEDT (HASNON), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE), M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX)

M. Jacques DELCROIX, Maire et Conseiller communautaire nouvellement élu à la commune de WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, a été invité à participer à la séance, conformément à la décision du Conseil relative à la composition du Bureau, en anticipation de son élection qui interviendra en Conseil de ce jour.

INTERVENTIONS ORALES

Tour de France : Point d'étape avant l'évènement du 6 juillet 2022

Présentation par Emmanuel HINFRAY, Responsable du Service Sport et Simon AGNOLETTI, Responsable de la Communication

Cf. Annexe 1

Vidéoprotection : Mise en place d'un marché cadre pour les communes partenaires

Propos introductifs par Jean-Noël BROQUET, Vice-Président chargé du Schéma de Mutualisation et Modernisation de l'Action Publique

Présentation technique par Sophie OGHEERAERT, Conseillère spécialisée Services de l'UGAP, Annie-Laure FROIDEFOND, Chargée d'affaires UGAP, Hervé DELESALLE, Directeur Territorial UGAP et Xavier CALLU, représentant CETAB.

Cf. Annexe 2

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

22/086B Création de 2 postes de médiateurs cité de l'emploi en conventions adultes-relais - Délibération modificative

Lors du Bureau Communautaire du 31 janvier dernier, deux postes de médiateurs Cité de l'emploi en convention Adultes Relais ont été créés.

En effet, La Porte du Hainaut porte, en copilotage avec l'Etat, la démarche Cité de l'Emploi qui vise une meilleure mobilisation et coordination des dispositifs et acteurs de l'insertion professionnelle, au bénéfice des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. Une coordinatrice du dispositif a été recrutée en janvier 2022,

2 médiateurs en contrat adultes-relais seront prochainement recrutés afin de mener des actions d'allers-retours et de médiation, auprès des habitants concernés par la Cité de l'Emploi et des entreprises du territoire, notamment.

Ces postes de médiateurs, à temps complet, feront l'objet de contrats de droit privé, d'une durée maximale de trois ans, renouvelable expressément, dans la limite d'une fois. Il convient de le stipuler dans le cadre de l'élaboration des futurs contrats de travail.

Le Bureau communautaire décide :

- de préciser :
 - la nature de droit privé des contrats de travail à temps complet, rémunérés au SMIC des 2 postes de Médiateurs Cité de l'Emploi créés par délibération n°22/002B en date du 31 janvier 2022, en convention Adultes-Relais.
 - la durée des contrats de travail sera de trois ans maximum, renouvelable expressément, dans la limite d'une fois.

Les autres dispositions de la délibération n°22/002B demeurent inchangées.

- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

22/087B Forfait télétravail - Mise en place

L'accord-cadre relatif au télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 et le décret du 26 août 2021 prévoient et organisent la mise en place d'une indemnisation forfaitaire de télétravail pour couvrir les frais liés à celui-ci pour les agents.
Cette indemnité de 2,5 € par jour de télétravail pourra être versée dans la limite d'un montant de 220 € annuel.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'instaurer le « forfait télétravail » à compter du 1^{er} juillet 2022, afin d'indemniser les agents pour les frais engagés par eux au titre du télétravail, dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret n°2021-1123 du 26 août 2021.
- d'effectuer le versement du « forfait télétravail » au cours de l'année n+1, sur la base du nombre de jours de télétravail réellement effectués l'année n, afin de respecter la règle du service fait et d'éviter des versements injustifiés aux agents.

Adoptée à l'unanimité

22/089B Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires pour la réalisation d'études géotechniques et d'études sur la nature des sols : Autorisation de signature
--

Dans le cadre de ses activités liées notamment au développement économique, La Porte du Hainaut est parfois amenée à devoir réaliser des études préalables destinées à qualifier les quantités géotechniques des sols et à estimer le passif environnemental des sites concernés et la compatibilité de l'état des milieux (sols, air, eaux) avec les usages futurs du terrain.

C'est dans ce cadre qu'il est envisagé de s'adjoindre les compétences d'un géotechnicien et d'un spécialiste en matière de reconnaissance de la nature des sols pour assister la CAPH dans la conduite de ses opérations.

Il y a donc lieu de procéder à la passation d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes pour la réalisation d'études géotechniques.
- Lot n°2 : accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes pour la réalisation d'études sur la nature des sols.

Ces lots seront conclus pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. Leur durée maximale ne pourra donc excéder 4 ans. Ils seront conclus sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 300 000 € HT pour chacun sur la durée totale maximale de l'accord-cadre. Deux titulaires seront retenus pour chacun des lots.

Le Bureau communautaire décide :

- d'adopter les dispositions précédentes et autoriser Monsieur le Président, à procéder à la passation des accords-cadres susmentionnés suivant la procédure d'appel d'offres ouvert de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, exécuter et régler les accords-cadres correspondants.
- d'autoriser, au cas où à l'issue de la procédure d'appel d'offres les conditions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique sont remplies, la passation d'accords-cadres sans publicité ni mise en concurrence préalables prévus à ce même article.

Adoptée à l'unanimité

**22/090B Association des Industries Ferroviaires (AIF) des Hauts-de-France :
Subvention 2022**

L'Association des Industries Ferroviaires (AIF) porte et pilote un ensemble d'actions de promotion et de développement de la filière ferroviaire au service de ses membres, en relation étroite avec les acteurs économiques institutionnels et les collectivités territoriales.

Les missions de l'AIF sont de conforter l'activité ferroviaire en Région et d'aider les entreprises de cette filière à se pérenniser et à se développer de manière durable. Face à la montée en puissance des pays asiatiques et de l'Europe de l'Est, l'AIF a revu son plan d'actions afin d'être présente pour aider les entreprises membres, principalement des PME/PMI, à s'adapter à ce nouveau modèle et à développer leur business.

Pour les exercices 2021-2022, l'AIF a donc recentré son activité sur les axes suivants :

- ✓ Développer le business des entreprises et les aider à s'ouvrir à de nouveaux marchés,
- ✓ Aider les entreprises dans le développement de leurs compétences et de leur performance,
- ✓ Faire la promotion des métiers de la filière ferroviaire et aider les entreprises dans leur recrutement,
- ✓ Poursuivre la création et le maintien de l'emploi sur le territoire,
- ✓ Faire la promotion des entreprises de la filière ferroviaire,
- ✓ Aider les entreprises à se développer à l'international.

Afin que l'association puisse poursuivre son plan d'actions, le Bureau communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association des Industries Ferroviaires des Hauts de France au titre de la conduite de son plan d'actions pour l'année 2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

22/091B ZAC de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant : Offre de cession du lot 6 (Parcelle A 3508) à la société SABIAUX DUBRECQ

La Porte du Hainaut est propriétaire de terrains à vocation économique situés sur la ZAC de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant. Depuis 2008, l'entreprise SABIAUX DUBRECQ est spécialisée dans la construction de bâtiments d'activités et industriels. Elle compte à ce jour une dizaine de salariés. Actuellement implanté à Prouvy-Rouvignies, le site actuel est devenu obsolète et n'offre pas de possibilité de développement.

La société SABIAUX DUBRECQ a sollicité La Porte du Hainaut pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 3508 pour 4 328 m² sur la ZAC de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant au prix de 20 € HT/m², conforme à l'estimation des domaines, pour y construire son nouveau siège.

Pour information, un cahier des charges de cession de terrain sera annexé à l'acte de vente. Il prévoira à l'égard de l'acquéreur des obligations quant à l'utilisation des terrains cédés.

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter la vente à la société SABIAUX DUBRECQ, de la parcelle cadastrée A 3508 d'une contenance d'environ 4 328 m² sur le parc d'activités de la Vallée de l'Ecaillon à Thiant. Le prix est de 20 € HT/m², soit un prix total prévisionnel de 86 560 € HT. La vente est assujettie à la TVA, son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'assortir l'offre de vente d'une clause de caducité. Celle-ci disposera que l'offre sera réputée caduque si l'acte authentique n'est pas signé à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la date exécutoire de la présente délibération ou avant par les faits intentionnels et compromettants du bénéficiaire de l'offre. Dans ces deux hypothèses, le bénéficiaire ne pourra prétendre à l'octroi d'une indemnité.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente (le cas échéant) et à signer l'acte authentique de vente.

Adoptée à l'unanimité

22/092B Parc d'activités du Marillon à Saint-Amand-Les-Eaux : Confirmation de l'offre de cession à la société IMMOBILIERE DUARTE (Locaux AY 403, terrains AY 420 et 427)

Pour rappel, le 26 juin 2017, La Porte du Hainaut s'est rendue propriétaire d'un bâtiment industriel qui était l'ancienne faïencerie sur le secteur du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux.

Par des délibérations successives, la CAPH a décidé la vente de plusieurs biens à la société L'IMMOBILIERE DUARTE, pour l'exploitation du garage automobile ARTE AUTOMOBILE.

Lors de la séance du 5 juillet 2021, le Bureau a décidé d'accorder à la SCI DUARTE un report de signature jusqu'au 30 juin 2022 tout en ajustant déjà à l'époque une partie de l'emprise du foncier.

La nouvelle présentation de cette affaire devant le Bureau Communautaire repose principalement sur trois raisons.

La première concerne la caducité de l'offre de cession de la Communauté d'Agglomération en l'absence de nouveau report. La deuxième porte sur l'exactitude des biens vendus et la nouvelle numérotation des parcelles. La troisième est relative au nouveau prix ajusté avec la prise en compte des surfaces exactes.

Le Bureau communautaire décide :

- de proroger l'offre de cession à la société L'IMMOBILIERE DUARTE, domiciliée au 939 Rue Albert Camus 59230 Saint-Amand-les-Eaux et représentée par DUARTE Francisco Joseph jusqu'au 31 décembre 2022. Ils sont précisément les suivants :
 - ✓ une partie du bâtiment de l'ancienne faïencerie (AY 403 pour 752 m²) pour un prix de 108 800 €,
 - ✓ et deux parcelles non bâties (voirie et parking). Ces parcelles sont précisément cadastrées AY 420 (267 m²), et AY 427 (484 m²). Le prix est de 13 €/m², soit pour les terrains une somme de 9 763 €.Le prix total est de 118 563 €, addition des 108 800 € pour le bâti et 9 763 € pour les biens non bâtis, sans application de la TVA immobilière. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'informer le futur acquéreur, la société L'IMMOBILIERE DUARTE, du transfert des obligations du bailleur, la CAPH, à la signature de l'acte de vente. Le preneur est la société ARTE AUTOMOBILE.
- de maintenir, pour la société ARTE AUTOMOBILE, conformément aux accords précédemment délibérés, l'absence d'encaissement des loyers pour la période du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 avec le principe d'un paiement des loyers de cette période en cas d'échec de la vente.
- de procéder, pour la société ARTE AUTOMOBILE, à l'encaissement des loyers à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au dernier jour pour lequel la CAPH sera réputée être le bailleur (le jour de la signature de l'acte de vente).
- d'assortir l'offre de vente d'une clause de caducité. Celle-ci dispose que l'offre sera réputée caduque si l'acte authentique n'est pas signé au 1^{er} janvier 2023 ou avant par les faits intentionnels et compromettants du bénéficiaire de l'offre. Dans ces deux hypothèses, le bénéficiaire ne pourra prétendre à l'octroi d'une indemnité.

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente et/ou l'acte authentique de vente.

Adoptée à l'unanimité

22/093B Parc d'activités Les Pierres Blanches à Denain : Vente du foncier dédié à l'implantation du groupe LESAFFRE - Ajustement du périmètre (Inclusion de la parcelle AE 537p sur Lourches)
--

Lors de la délibération n°22/073 du 9 mai dernier intitulée « Vente du foncier dédié à l'implantation du groupe LESAFFRE », la parcelle AE 537 a été provisoirement retirée de la proposition de vote pour respecter le droit de propriété de la commune de Lourches.

Depuis, la commune a accepté le principe d'une cession à la CAPH pour rendre possible une revente au groupe LESAFFRE. Elle soumettra à son prochain Conseil Municipal la décision de céder une partie d'environ 337 m² de la parcelle AE 537 pour un prix avoisinant 3 370 €.

Le Bureau communautaire décide :

- d'acquérir une partie d'environ 337 m² de la parcelle cadastrée AE 537 (Lourches), propriété de la commune de Lourches, pour un prix de 10 € HT/m², soit un prix global prévisionnel de 3 370 € HT. Le document d'arpentage et sa fiche annexe préciseront la surface exacte. La vente est assujettie à la TVA, son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur (CAPH).
- dès l'acquisition de cette partie de la parcelle précitée (AE 537p), de céder cette dernière à la SARL LESAFFRE INTERNATIONAL, ou à toute autre société du groupe qui se substituerait. Cette cession se fait en complément de celle issue de la délibération n°22/073B en date du 09 mai 2022 et sous les mêmes conditions, soit au prix de 10 € HT/m². La vente est assujettie à la TVA, son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la passation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la promesse de vente et/ou l'acte authentique d'achat ou de vente.

Adoptée à l'unanimité

22/095B Musées de France : Conventions de gestion des collections
--

Répondant aux obligations réglementaires dans le cadre notamment de sa compétence culture, La Porte du Hainaut assure la conservation des collections publiques des musées de France de son territoire.

Les délibérations de 2006 et 2016 (26 juin 2006/12 décembre 2016) précisent cette compétence.

Cela concerne les collections :

- ✓ du musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain,
- ✓ du musée de la Tour Abbatiale de Saint-Amand-les-Eaux,
- ✓ du musée de la mine et des arts et traditions populaires d'Escaudain.

Chaque musée est indépendant, le fonctionnement des musées reste en effet de compétence communale, et les collections sont propriétés de la commune.

La Porte du Hainaut prend quant à elle en charge administrativement, scientifiquement et financièrement l'enrichissement, la conservation/restauration des collections et une partie de leur valorisation et ce, dans le but de les aider à respecter la réglementation et de mieux conserver et valoriser leur patrimoine.

La construction prochaine du centre intercommunal de conservation des collections en réserves dans ces musées va imposer de clarifier les relations entre la CAPH et les villes propriétaires.

Si jusqu'alors, le texte général de la compétence suffisait à assurer les missions dédiées à la CAPH, il apparaît désormais nécessaire d'affiner la déclinaison opérationnelle de cette compétence.

Aussi, en collaboration étroite avec les communes et, le cas échéant, les associations d'amis des musées, des conventions de partenariat ont été élaborées.

Par ailleurs, depuis 2015, la CAPH est dépositaire des collections du musée Théophile Jouglet d'Anzin, lui aussi musée de France, dont les collections, thématiquement très proches de celles de Denain et d'Escaudain, contribuent à enrichir les expositions des musées du territoire.

En plus des conventions de gestion des 3 musées de France du territoire proposées au vote, il convient aujourd'hui de renouveler également cette convention de mise en dépôt des collections du musée d'Anzin.

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de gestion ainsi que les futures conventions de dépôts, de prêts et d'expositions en découlant.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de dépôt des collections du musée d'Anzin.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques correspondants, et à solliciter l'aide des partenaires compétents sur ces questions.

Adoptée à l'unanimité

22/096B 10^{ème} anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial : Subvention à l'Association Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais pour l'organisation du Raid Bassin Minier

Dans le cadre des 10 ans de l'inscription du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'UNESCO et après 7 ans d'interruption, la Mission Bassin Minier relance le raid bassin minier.

Cet évènement, qui a connu 10 éditions entre 2006 et 2015, est un raid multisports se déroulant sur 2 jours et consistant en une course d'orientation utilisant des moyens de déplacements variés tels que le VTT, le trail, le roller ou le kayak.

Il se déroulera les 17 et 18 septembre 2022 sur l'ensemble du Bassin Minier et en particulier sur le Parc de La Porte du Hainaut, le terrils Sabatier, le secteur de la mare à Goriaux et la Trouée d'Arenberg pour notre territoire.

Cet évènement est piloté par l'Association Mission Bassin Minier et son budget prévisionnel est de 58 500 €.

Le Bureau communautaire décide :

- d'octroyer une subvention forfaitaire de 3 000 € à l'association « Mission Bassin Minier » pour l'organisation et la promotion du Raid Bassin minier des 17 et 18 septembre 2022.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

22/097B Dispositif d'aides aux Très Petites Entreprises : Attribution de subventions

Le Conseil communautaire a validé le 31 janvier dernier les nouveaux critères du dispositif d'aides aux TPE.

A ce titre, un avenant à la convention de partenariat relative à la participation de la CAPH au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France a été signé.

Lors de sa réunion en date du 23 mai 2022, le comité TPE a examiné 24 projets de création et développement des très petites entreprises reprises ci-dessous :

- Création de l'EUURL FRESH FOODTRUCK à Rumegies
Il s'agit d'un foodtruck de vente à emporter de plats « faits maison ».
L'investissement s'élève 32 658 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 9 132 €.
- Création de l'EUURL BOUCHERIE YOUNES à Saint-Amand-les-Eaux
L'investissement s'élève à 28 775 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 8 632 €.
- Création de la SASU GYPI à Hasnon
Il s'agit d'une entreprise d'activités de loisir et de tourisme en promenade, apprentissage et démonstrations avec des engins de déplacement personnel motorisé.
L'investissement s'élève 42 842 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 9 642 €.
- Développement de la SARL AUX DELICES DE FRANCE à Saint-Amand-les-Eaux
Il s'agit d'une épicerie fine et cave à vins.
L'investissement s'élève 6 697 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 1 004 €.
- Création de la SARL JARDIN D'OSTREVANT à Bouchain
Il s'agit d'un commerce de fruits et légumes.
L'investissement s'élève 5 000 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.
- Développement de la SARL O CINQ SENS à Mortagne-du-Nord
Cette société est spécialisée dans les soins esthétiques.
L'investissement s'élève 16 298 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 4 889 €.
- Création de la SASU H.T DIAGNOSTIC ET EXPERTISE à Haveluy
Il s'agit d'une entreprise de diagnostic immobilier.
L'investissement s'élève 100 000 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 €.
- Création de la SARL BUBBLE BABY'S II ET SCI LEMAIRE à Marquette-en-Ostrevant
Il s'agit d'une micro-crèche.
L'investissement s'élève 220 932 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 16 279 €.
- Création de la SARL LE THIERCE à Saint-Amand-les-Eaux
Il s'agit d'un établissement bar – PMU et Française des Jeux.
L'investissement s'élève à 45 969 € et il est proposé une subvention de 8 220 €.
- Création de la SARL LA FRANNE à Lecelles
Il s'agit d'une entreprise voulant confectionner des pizzas en vente sous vide et micro-brasserie.
L'investissement s'élève à 20 601 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 6 180 €.
- Développement de l'EUURL ESCALE DOUCE'HEURE à Wallers
Cette société est spécialisée dans les soins esthétiques.
L'investissement s'élève 25 700 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 7 710 €.
- Création de la SARL PIZZA PER TUTTI à Mortagne-du-Nord
Il s'agit d'une pizzeria.
L'investissement s'élève à 12 254 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 3 676 €.
- Création de l'EURL DUBOIS MAGALI « REV ELLE TOI » à Douchy-les-Mines
Il s'agit d'une boutique de vente de prêt à porter féminin.
L'investissement s'élève à 6 836 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 2 050 €.
- Création de la SARL CYCLO-COURT et SCI JSFR à Wallers
Il s'agit d'un restaurant.
L'investissement s'élève à 251 391 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 25 069 €.
- Création de la SASU LA FRITE EN FEU à Denain
Il s'agit d'une entreprise de restauration rapide.
L'investissement s'élève à 38 919 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 9 382 €.
- Création de la SASU LUDITHORYNQUE à La Sentinelle
Il s'agit d'une boutique de vente de jeux et proposition d'animations.
L'investissement s'élève à 4 558 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 1 366 €.
- Création de l'EUURL LOGE RENOV à Marquette-en-Ostrevant
Il s'agit d'une entreprise proposant des prestations diverses : aménagement intérieur, plâtrerie, isolation, carrelage peinture...
L'investissement s'élève 3 076 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 922 €.
- Création de l'EUURL CTAESCAUDAIN à Escaudain
Il s'agit d'une entreprise de contrôle technique automobile
L'investissement s'élève 50 465 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 10 023 €.
- Création de la SAS BRASSERIE CEDILLE à Flines-les-Mortagne
L'investissement s'élève 16 321 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 3 721 €.
- Développement de l'EI ROGER PLUQUE LUDIVINE « LUDIVIN' COIFFURE » à Hasnon
L'investissement s'élève 18 833 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 4 174 €.

- Développement de la MICRO ENTREPRISE ROGER VICTORINE « PERLE DE DOUCEUR » à Hasnon
Cette société est spécialisée dans les soins esthétiques.
L'investissement s'élève 7 876 € HT et il est proposé d'attribuer une subvention de 2 023€.
- Création de l'EURL LAURIE BEAUTE INSTITUT à Bouchain
L'investissement s'élève 12 851 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 3 222 €.
- Création de la SASU ESTAMINET LE POT FLAMAND à Thiant
L'investissement s'élève 82 958 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 16 193 €.
- Création de la SAS CHARNA VOYAGES à Lecelles
L'investissement s'élève 24 545 € et il est proposé d'attribuer une subvention de 2 358 €.

Le montant des investissements de ces 24 projets s'élève à 1 076 355 € HT pour 45 emplois créés ou pérennisés avec une participation de la CAPH pour un montant de 169 867 € de subventions.

- Investissements immobiliers : 563 843 € HT.
- Subventions volet immobilier : 51 712 €.
- Investissements matériels : 512 512 € HT.
- Subventions volet matériel : 118 155 €.

La commission 'Commerce, artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable à l'ensemble de ces dossiers.

16 communes de notre territoire sont concernées par un ou plusieurs projets.
Le montant moyen de subvention est de 7 077 €.

Grâce à l'abaissement des seuils d'assiette éligible ce sont 8 dossiers accompagnés avec des montant d'investissement inférieurs à 10 000 € HT.

10 projets ont reçu également une bonification du taux de subventionnement sur le volet immobilier pour leur installation en centre-ville ou centre-bourg.

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus, sous réserve du décret en Conseil d'Etat adoptant le zonage retenu par la Commission Européenne pour l'octroi des Aides à Finalité Régionale.
Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.

Adoptée à l'unanimité

22/098B Voirie : Aménagement des abords de la RD313 à Bellaing et Hérin - Délibération modificative

Dans la continuité de la délibération du Bureau du 13 décembre 2021 relative à l'aménagement des abords de la RD 313 à Bellaing et Hérin, il est proposé d'étendre le périmètre de l'opération initialement prévu sur les communes de Bellaing et Hérin sur la commune de Wallers et ce, du fait de l'extension des travaux entrepris par Noréade pour le renouvellement d'une conduite d'eau.

La participation des communes sera répartie suivant le montant des travaux estimés ou réalisés sur chaque commune sur les périmètres suivants :

De Bellaing : du carrefour rue du Berger - rue Emile Zola jusqu'au carrefour Rue Emile Zola – rue Jean Dewaulle sur les communes de Hérin et Wallers.

Par ailleurs, sur la commune de Bellaing, la Rue Henri Durre, voie communale, sera également aménagée avec une pris en charge financière à 100% par la commune.

Le Bureau communautaire décide :

- d'acter les modifications de la délibération n°21/276B en date du 13 décembre 2021 en :
 - reconnaissant l'intérêt communautaire des travaux de réalisation de trottoirs, d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public neuf sur la RD 313 à Bellaing, Hérin et Wallers.
 - autorisant la réalisation des études et travaux sur la RD 313 et rue Henri Durre, estimés à 2,1 Millions € HT dont les participations financières :
 - Sur la RD 313, sous forme de fonds de concours, des communes de Bellaing, Hérin et Wallers sont de 30%.
 - Sur la rue Henri Durre, voie communale, prise en charge des travaux à 100% par la commune de Bellaing.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents juridiques et comptables nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

22/084B Déploiement de pistes cyclables sur le territoire : Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le choix d'une maîtrise d'œuvre

Une consultation a été lancée visant à désigner une équipe de maîtrise d'œuvre afin de procéder au déploiement de pistes cyclables sur le territoire, et ce, en cohérence avec le schéma intercommunal des itinéraires doux.

En effet, dans le cadre de la 1ère phase du déploiement de ce schéma intercommunal, 3 itinéraires structurants ont été identifiés :

- ✓ la reconnexion au RAVEL et à l'eurovélo de Maulde à Mortagne-du-Nord en rejoignant la Voie Verte de la Scarpe,
- ✓ le déploiement de l'itinéraire de la Vélo Route du Paris Roubaix et la sécurisation des intersections dangereuses,
- ✓ l'aménagement du tronçon de la Vélo Route « au Fil de L'eau » le long du Bassin Rond à Bouchain.

Aussi, afin d'être accompagnée dans la mise en œuvre du projet envisagé, la CAPH souhaite s'appuyer sur les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires, afin d'assurer la conduite parfaite de l'opération.

22/085B Petits travaux d'entretien dans les bâtiments de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : Résultat sur l'attribution des marchés de travaux

Une consultation avait été lancée relative aux petits travaux d'entretien dans les bâtiments de la CAPH et les résultats sont repris dans le détail ci-dessous :

Intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant maxi par lot en € HT
Lot 1 : Gros œuvre, carrelage, plâtrerie, faux plafonds, isolation, peintures sols souples	Société SANIEZ CONSTRUCTION Située à Solesmes (59 730) Société HDF CONSTRUCTION Située à Solesmes (59 730)	800 000,00 €

Lot n°2 : Menuiseries bois, PVC, aluminium, métallerie, serrurerie	Société LEGRAND MENUISERIE Située à Saint-Amand-les-Eaux (59 230) Société DELEPIERRE Située à Solesmes (59 730)	800 000,00 €
Lot n°3 : Plomberie, chauffage, sanitaire	Société SANTERNE Située à Haubourdin (59 481) Société DG SANITAIRE Située à Rouvroy (62 320)	800 000,00 €
Lot n°4 : Electricité, courant fort, courant faible, alarme intrusion	Société SAIEE Située à Escaudain (59 124) Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEME Située à Valenciennes (59 300)	800 000,00 €
Lot n°5 : Charpente bois, couverture, étanchéité	Société RAMERY ENVELOPPE Située à Escaudain (59 124) Société SOCIETE AMANDINOISE DE COUVERTURE Située à Saint-Amand-les-Eaux (59 730)	800 000,00 €

Sur ce dossier, Monsieur le Président a suivi les avis de la Commission Technique réunie le 5 avril dernier.

22/088B Aménagement de la ZA du Château d'eau à Douchy-les-Mines : Lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert en vue de la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Après avoir réalisé les études d'opportunité et de faisabilité, La Porte du Hainaut souhaite s'adjoindre les compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement du Parc d'Activités du Château d'eau à Douchy-les-Mines. Pour information, le montant prévisionnel de cette opération de travaux est estimé à 15 millions d'euros.

Cet aménagement permettra d'offrir un parc d'activités premium, le long de l'autoroute A2, de très haute qualité environnementale. Sur un foncier de 44 hectares dont La Porte du Hainaut est propriétaire, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage désignée travaillera sur les dossiers de création et de réalisation de la ZAC tout en intégrant les dossiers réglementaires liés aux études environnementales.

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera lancé suivant la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

22/094B Construction d'un centre de conservation et de restauration du patrimoine pour le compte de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : Résultat sur l'attribution des marchés de travaux

La CAPH qui gère les collections publiques des musées de France du territoire a souhaité optimiser la gestion des œuvres à protéger en proposant un pôle de conservation du patrimoine, s'intégrant dans un véritable schéma fonctionnel cohérent prenant en compte :

- ✓ les exigences de conservation des œuvres,
- ✓ les besoins en restauration courantes,
- ✓ les politiques d'exposition et d'action culturelle des communes propriétaires.

Le détail des résultats de la consultation relative à la construction de ce centre de conservation et de restauration du Patrimoine est repris ci-dessous :

Intitulé des lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT
Lot 1 : Gros Œuvre – Charpente bois – Etanchéité – Bardage – Menuiseries extérieures	Société SJD BATIMENT Située à Saint-Amand-les-Eaux (59 732)	904 940,85 €
Lot n°2 : Plâtrerie Isolation – Menuiseries intérieures – Peinture	Société SANIEZ CONSTRUCTION Située à Solesmes (59 730)	127 157,57 €
Lot n°3 : CVC plomberie	Société ANVOLIA 59 Située à Seclin Cédex (59 472)	206 730,69 €
Lot n°4 : Sécurité incendie – Electricité - Vidéosurveillance	Société HAINAUT ELECTRICITE Située à Saint-Amand-les-Eaux (59 732)	73 786,26 €

Monsieur le Président a suivi les avis de la Commission Technique qui s'est réunie le 14 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier du 2nd semestre 2022 sur table

DATE	INSTANCES	HORAIRE / LIEU
Mercredi 7 Septembre 2022	Exécutif	12h00-14h00 Salle des Chercheurs, Site Minier de Wallers-Arenberg
Mardi 13 Septembre 2022	CAO	9h30 Salle du PDC, La Passerelle, Solesmes
Lundi 19 Septembre 2022	Séminaire du Bureau (séminaire de rentrée)	Les horaires et le lieu vous seront communiqués prochainement
Lundi 26 Septembre 2022	Bureau Communautaire	16h30-18h00 Léoud, Site Minier de Wallers-Arenberg
Jeudi 29 Septembre 2022	Conférences de l'intercommunalité - Amandinois	Les horaires et le lieu vous seront communiqués prochainement
Mardi 4 Octobre 2022	CAO	9h30 Salle du PDC, La Passerelle, Solesmes
Mercredi 5 Octobre 2022	Exécutif	12h00-14h00 Salle des Chercheurs, Site Minier de Wallers-Arenberg
Lundi 17 Octobre 2022	Bureau Communautaire	16h30-18h00 Léoud, Site Minier de Wallers-Arenberg
Lundi 17 Octobre 2022	Conseil Communautaire	18h00 Léoud, Site Minier de Wallers-Arenberg
Jeudi 20 Octobre 2022	Conférences de l'intercommunalité - Ostrevant	Les horaires et le lieu vous seront communiqués prochainement
Mardi 8 Novembre 2022	CAO	9h30 Salle du PDC, La Passerelle, Solesmes
Vendredi 18 Novembre 2022	Conférences de l'intercommunalité - Denaisis	Les horaires et le lieu vous seront communiqués prochainement
Mercredi 23 Novembre 2022	Exécutif	12h00-14h00 Salle des Chercheurs, Site Minier de Wallers-Arenberg
Mardi 6 Décembre 2022	CAO	9h30 Salle du PDC, La Passerelle, Solesmes
Vendredi 2 Décembre 2022	Conférences de l'intercommunalité - Corridor Minier	Les horaires et le lieu vous seront communiqués prochainement
Lundi 12 Décembre 2022	Bureau Communautaire	16h30-18h00 Léoud, Site Minier de Wallers-Arenberg
Lundi 12 Décembre 2022	Conseil Communautaire	18h00 Léoud, Site Minier de Wallers-Arenberg

Fait à Wallers, le lundi 27 juin 2022

Le Président,
Aymeric ROBIN


